



Coordination Eau Ile de France

<http://eauidef.blogspot.com>

contact : [eauidf@hotmail.fr](mailto:eauidf@hotmail.fr)

[alexniki@orange.fr](mailto:alexniki@orange.fr)

## "L'Eau, ce bien commun de l'humanité"

***L'eau est vitale, irremplaçable.***

***Son origine se confond avec l'origine de la TERRE, soit plus de 4 milliards d'années, et elle sera toujours là dans 4 autres milliards d'années.***

***L'eau est l'élément qui préside à la vie elle-même. Un être humain privé d'eau, meurt au bout de quelques jours.***

L'eau est très abondante sur la surface de la Terre, néanmoins **97,2%** du total est de l'eau salée, **2,15%** est de l'eau glacée, l'eau douce ne représentant que **0,65%**. L'eau ne se transforme pas, sa formule restée inchangée : H<sub>2</sub>O, mais elle est très fragile, pouvant être contaminée très facilement. L'eau se renouvelle constamment : c'est sa force. Mais contaminée elle se régénère si nous lui laissons le temps : elle demande 1000 ans pour refaire la santé d'une nappe souterraine, 4 000 ans pour l'océan, 15 000 ans pour un glacier, la mer met deux ans pour se débarrasser d'une marée noire. Les activités humaines provoquent une dégradation de l'eau, et déjà, 40% de la ressource d'eau potable est indisponible.

### QUELQUES CHIFFRES DE L'EAU

#### LE STOCK D'EAU EN FRANCE

La pluie apporte 440 km<sup>3</sup> d'eau, 60% s'évapore, 25% s'infiltrer, 15% ruisselle.

De ce stock les français utilisent 37 km<sup>3</sup>, qui se détaillent comme suit :

les centrales électriques	17 km <sup>3</sup>
L'industrie	6 km <sup>3</sup>
mines et canaux	5 km <sup>3</sup>
eau potable	5 km <sup>3</sup>
irrigation	4 km <sup>3</sup>

#### L'EAU DANS LA MAISON :

Chaque habitant consomme 150 litres par jour,

douches 30 à 80 litres

bains 150 à 200 litres

lave-vaisselle 25 à 40 litres

lave-linge 70 à 120 litres

chasse d'eau 10 litres

lavage de voiture/arrosage de pelouses 200 litres (**le plus souvent avec de l'eau potable**)

Pour 100 litres 93% sont utilisés pour l'hygiène, sanitaires, entretien de l'habitat, tâches ménagères

#### TENEUR EN EAU D'ÊTRES VIVANTS

homme adulte	65%
pomme de terre	80%
laitue	95%
vache	60%
poule	65%
poisson	80%
méduse	95%

#### LA FRANCE DISPOSE DE :

3400 à 3800 m<sup>3</sup>/an/habitant

L'Allemagne de 2800 m<sup>3</sup>/an/habitant

L'Espagne de 2600 m<sup>3</sup>/an/habitant

L'Angleterre de 2200 m<sup>3</sup>/an/habitant

Les Pays Bas de 9000 m<sup>3</sup>/an/habitant

***Une politique à développer est celle de la récupération de l'eau de pluie, à utiliser pour le lavage de voitures, arrosages, toilettes, ....***

## LE CYCLE NATUREL ET ÉTERNEL DE L'EAU

Le cycle de l'eau est une formidable machine thermique. Grâce au soleil près de 570 000 km<sup>3</sup> d'eau sont transformés chaque année en vapeur.

L'eau est stockée naturellement dans les océans, les nappes phréatiques (mot d'origine grecque signifiant puits), les rivières, les lacs, les glaciers, dans les montagnes.

La permanence de ce stock vient du cycle naturel de l'eau : **évaporation** due à la chaleur du soleil, **condensation** dans les nuages (60% de l'eau est véhiculée par les nuages), **précipitations** sur les océans, lacs, rivières et montagnes.

Les nappes souterraines sont alimentées par les rivières et par percolation de l'eau à travers la terre.

Ce cycle est immuable et se répète imperturbablement depuis des millénaires.

Le réchauffement climatique provoque des altérations à ce cycle, avec des sécheresses et des inondations dramatiques. Il y a parfois pénurie sans rareté, c'est dû à la **sur-utilisation de l'eau** sans laisser le temps au cycle de renouveler la ressource. La notion de « stockage » est relative car l'eau est une matière vivante, une ressource **en constant mouvement**, se sont ses caractéristiques fondamentales.

## QUE FAIT-ON DE CETTE EAU ?

Les usages de l'eau sont divers, aucune activité humaine ne peut se passer de l'utilisation de cet élément.

Trois secteurs se partagent la ressource : **l'agriculture** (70%), **l'industrie** (20%) et **le secteur domestique** (10%), ces pourcentages sont des moyennes pouvant varier d'un pays à un autre.

## LA GESTION DE L'EAU EN FRANCE

La gestion de l'eau est très encadrée par des textes législatifs, par l'existence de nombreux corps d'état qui s'en occupent et par des contrôles permanents de sa qualité.

Des directives européennes déterminent la législation française, dont la très importante Directive Cadre de l'Eau (DCE) de l'an 2000.

La France a voté plusieurs lois à savoir :

- loi de 1964 créant les Agences de l'eau,
- loi de 1992 organisant la distribution de l'eau et établissant le principe que l'eau paye l'eau,
- et en 2006 la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques LEMA.

La loi de 1964 a créée les six Agences de l'eau correspondant aux six bassins versants principaux et qui sont :

SEINE-NORMANDIE,	RHIN-MEUSE,	LOIRE-BRETAGNE,
ADOUR-GARONNE,	MÉDITERRANÉE-CORSE,	ARTOIS-PICARDIE.

Les Agences de l'eau sont d'abord des organismes publics financiers recevant les redevances provenant de nos factures d'eau. Les Agences de l'eau sont pilotés par un Comité de bassin, appelé aussi Parlement de l'eau. Elles rédigent des **SDAGE**, Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Il y a un SDAGE par Agence de l'Eau. Les SDAGE donnent origine aux **SAGE**, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, au nombre variable, qui concernent une ou plusieurs rivières sur le plan régional.

L'élaboration d'un SAGE demande un grand travail de concertation qui peut prendre plusieurs années. Un SAGE est géré par une **CLE**, Commission Locale de l'Eau, composé à 50% d'élus locaux, 25% de fonctionnaires des ministères concernées et 25% de membres d'associations reconnues par le Préfet. Ce sont des associations de pêcheurs, de défense de l'environnement, etc. C'est une sorte de Parlement de l'eau. Une CLE est créée par arrêté préfectoral.

La police de l'eau est assurée par les Préfets et les services décentralisés de l'État : DIREN (Environnement), DASS (Santé), DDAF (Agriculture), DDE (Équipement), DRIRE (Économie, Industrie). La DASS contrôle la qualité bactériologique de l'eau, dont les rapports sont disponibles en Mairie.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable chapeaute l'ensemble du dispositif.

## LA RESPONSABILITÉ LOCALE DE LA GESTION DE L'EAU

### A ressource locale, gestion locale.

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement est un service public sous la responsabilité directe et exclusive des municipalités, ou des communautés de communes dans le cas du transfert du service par les

municipalités au bénéfice de ces communautés, sur les plans sanitaire, administratif, judiciaire et pénal, et ce depuis 1790. Il existe quelques 15 000 services de gestion de l'eau français.

Le responsable local a à sa disposition deux systèmes pour gérer les services : la gestion directe, ce sont **les RÉGIES**, et la **délégation du service public (DSP)** ce sont les délégataires. Actuellement 56% de communes ont délégué ces services à des sociétés privées comprenant 80% de la population française. Une Régie assure totalement la gestion publique de l'eau, avec son personnel, son matériel, ses véhicules...

## LE PRIX DE L'EAU

Il faut parler du prix du service de l'eau et non pas du prix de l'eau, car l'eau est un bien patrimonial de la nation par loi et ne peut pas être vendue.

Il n'y a pas de prix uniforme ni de péréquation du service de l'eau comme pour l'électricité. Le prix varie de 1 à 7 selon les régions, cette différence s'expliquant par les conditions locales d'exploitation et par la forme du service, régie ou délégation.

Le prix du service de l'eau en France est d'environ 3€ le mètre cube (1000 litres), soit 0,003€ le litre. A comparer avec le **prix d'une bouteille d'eau**, plusieurs centaines de fois plus élevé.

## LA FACTURE D'EAU

Les ressources financières des services d'eau proviennent exclusivement des factures, par le principe que «l'eau paye l'eau». Par l'existence du budget spécifique distinct du budget municipal, la municipalité ne peut affecter de l'argent d'un budget à l'autre.

Les habitants des immeubles collectifs ne reçoivent pas de facture d'eau. La consommation d'eau est incluse dans les charges de l'immeuble au prorata des consommations individuelles car il n'y a qu'un seul compteur par immeuble.

Toute facture comprend quatre parties :

### 1) Distribution de l'eau

- redevance d'abonnement ou partie fixe, plafonnée à 40%. Cette redevance est indépendante de la consommation. Elle est versée par partie à la collectivité et au délégataire si DSP.
- Consommation en m<sup>3</sup>, consommation qui détermine les redevances pour évacuation des eaux usées

### 2) Collecte et traitement des eaux usées

montant destiné à l'Agence de l'Eau qui le distribue sous forme de subventions

### 3) Organismes publics

- Voies navigables de France pour l'entretien de canaux, bords de rivières et ouvrages d'art
- redevance d'assainissement versée à l'Agence de l'Eau

### 4) TVA au taux de 5,5, sur tous les montants versée à l'État

Il est possible de constater une grande différence de prix entre une régie et une Délégation de Service Public, pouvant osciller entre 20 et 40% en plus pour les délégations.

Une société privée doit rémunérer ses dirigeants, **verser des dividendes aux actionnaires**, faire du bénéfice, payer des impôts, ce n'est pas le cas pour les régies.

Dans le cas d'une délégation de service public nous payons directement aux entreprises privées nos factures d'eau et elles doivent reverser leur montant aux secteurs intéressés : communes, Agences de l'Eau, État (TVA). Les redevances payées à travers les factures d'eau ne constituent en aucune façon un impôt, mais la rémunération d'un service.

## LE CYCLE INDUSTRIEL DE L'EAU EN FRANCE

L'eau dite «**brute**» est celle se trouvant dans les réservoirs naturels (lacs, rivières, nappes).

Les agriculteurs utilisent la ressource pour l'irrigation par pompage direct en payant une redevance d'utilisation. Ce sont les principaux utilisateurs.

L'industrie utilise l'eau du service public ou par pompage direct. Une utilisation importante de l'eau est consacrée à l'industrie papetière, pétrolière, métallurgique et bien d'autres.

Les citoyens utilisent l'eau captée, traitée et délivrée par les collectivités locales.

L'eau est captée par une usine, traitée, transportée vers des châteaux d'eau ou des réservoirs construits à cet effet. La ville de Paris dispose ainsi de huit réservoirs à grande capacité. Des procédés par l'application

d'ozone et rayons ultra-violet sont utilisés, mais ces deux traitements présentent l'inconvénient de n'être que instantanés. L'ajout de chlore permet d'éliminer les bactéries indésirables de manière durable tout le long du transport de l'eau. Le chlore est le responsable du goût de l'eau qu'il est possible d'éliminer par quelques gouttes de citron pressé.

Cette eau utilisée par les différents usagers, est automatiquement souillée. Les eaux usées domestiques sont transportées par les 800 000 km de canalisations vers les 15 000 stations d'épuration, où elles sont traitées par différents procédés et **rejetées dans le milieu naturel**.

## LA POLLUTION DE L'EAU

Les activités humaines, que ce soit de la part des individus, des industriels, des agriculteurs, génèrent une pollution importante et toujours croissante.

Les sources de pollution de l'eau sont variées et toutes importantes :

Le ruissellement des eaux de pluie sur les routes entraînent des hydrocarbures et des résidus divers déposés sur les chaussées et finissant dans les rivières.

Les produits issus des industries chimiques **improprement appelés phytosanitaires** tels l'atrazine, le lindane ou le glyphosate, utilisés dans l'agriculture provoquent de graves dommages aux rivières (**cas des algues vertes en Bretagne**), aux nappes phréatiques dont certaines sont déjà gravement atteintes.

L'industrie utilise dans ses procédés des métaux lourds très difficilement épurés (cadmium, plomb, ...)

Nous utilisons des lessives phosphatées et nous rejetons dans le milieu des déchets qui contaminent l'eau. Nous agressons l'eau par les produits désherbants que nous utilisons nous-mêmes dans nos jardins ainsi que les municipalités pour désherber les voies communales ou la SNCF pour désherber le long

des voies ferrées.

De nouvelles pollutions dites diffuses apparaissent très difficile à éliminer, celles provenant des médicaments et autres produits chimiques rejetés par nous mêmes dans le réseau des eaux usées.

La dépollution de l'eau produit des **boues d'épuration** qui constituent un problème pour arriver à les éliminer sans dommage pour l'environnement. Ces boues subissent un traitement de dissection, une bonne partie est utilisée comme engrais agricoles (solution préconisée par le Ministère de l'Ecologie mais qui rend les agriculteurs sceptiques), une autre partie est incinérée et une autre partie est mise en décharge. La production de boues par la France se situe à environ **1 million de tonnes par an**.

La dépollution de l'eau oblige à concevoir et à construire des stations d'épuration de plus en plus sophistiquées, performantes et chères, leur coût pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. C'est là une des origines de l'augmentation du prix de l'eau.

## L'INFORMATION DUE À L'USAGER

Les municipalités doivent présenter trois documents :

- le rapport sur la qualité bactériologique fait par la DASS, affiché en Mairie
- le Rapport annuel sur le Prix et la qualité de l'eau, rédigé le plus souvent par le délégataire et validé par le Conseil municipal au plus tard le 30 juin de chaque année.
- Le règlement de service, spécifiant le prix et les conditions d'exploitation du service et remis à chaque usager.

Les municipalités doivent mettre en place une **Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL)** composée d'élus et représentants de la société civile, désignés par le responsable de la collectivité (maire, etc.). Cette Commission bien que consultative, permet l'accès à toutes les informations relatives à la gestion de l'eau.

La consultation de la Commission est obligatoire dans les cas de changement de mode de gestion du service.

**Les citoyens via les associations qui les représentent ont le plus grand intérêt à en faire partie.**

Tous les documents relatifs à la gestion d'un service d'eau sont publics, et le responsable ne peut refuser leur communication. Dans le cas d'un refus systématique de communication, il est possible de faire appel à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

## LES FINANCES DE L'EAU EN FRANCE

L'eau représente un marché colossal d'environ 200 milliards de euros par an. Ce montant comprend le réseau de 800 000 km linéaires de canalisations d'eau potable et de transport des eaux usées, les usines de captage d'eau, les stations d'épuration, le tout en constant renouvellement pour satisfaire l'évolution des

technologies et les nouvelles réglementations de plus en plus strictes, notamment européennes. Une bonne partie de la facture (toujours en augmentation), est absorbée par la lutte contre la pollution. Les particuliers payent 84% de la redevance de pollution totale, alors qu'ils contribuent seulement à hauteur de 35% pour la pollution organique et 20% pour la pollution par l'azote. Ils bénéficient de 70% des aides versées par les Agences de l'eau via les collectivités locales. L'agriculture finance seulement 1% de la lutte contre la pollution, alors que sa contribution dans ce domaine est importante soit 75% de la pollution azotée et 33% de la pollution organique. La contribution de l'industrie est un peu plus équilibrée, finançant un peu plus que ce qu'elle encaisse, soit 23 et 20% environ respectivement.

## LES MULTINATIONALES DE L'EAU

Trois expressions absolument synonymes : **Partenariat Public Privé (PPP)**, **École française de l'eau et Délégation des Services Publics (DSP)**.

Les municipalités ont le pouvoir de déléguer totalement la gestion de l'eau, tout comme pour les déchets ou les cantines scolaires. Et elles ne s'en privent pas ! C'est le PPP.

Deux systèmes de gestion déléguée co-existent, en plus de la gestion en Régie directe ou autonome :

**L'Affermage**, la municipalité confie la gestion et facturation du réseau de distribution de l'eau, à une société privée (le fermier) sans que celle-ci réalise les équipements qui restent à la charge de la collectivité.

**La Concession**, une société concessionnaire développe et exploite matériellement le réseau de distribution en construisant les usines et canalisations en plus de la gestion et la facturation du service.

**Dans tous les cas la collectivité territoriale reste propriétaire de tous les équipements.**

Trois grandes compagnies se partagent ce juteux marché :

**Véolia**, anciennement La Compagnie Générale des Eaux, créée en 1853 sous Napoléon III, (45% du marché).

**La Lyonnaise des Eaux** (20%), créée en 1860 par le Crédit Lyonnais, faisant partie du groupe financier Suez.

**La Saur** (10%), Société d'aménagement Urbain et Rural, appartenant à Sécché Environnement.

Un quatrième opérateur fait son apparition :

**Le groupe PIZZORNO** Environnement, du nom de son PDG. Société créée en 1974 à Draguignan ayant les mêmes corps de métier que ses autres concurrents.

Véolia et Suez-Lyonnaise des eaux sont les premières sociétés de gestion de l'eau en France **et dans le monde.**

## LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DES MULTINATIONALES

Cette stratégie se situe suivant la politique des grands organismes financiers internationaux : le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), et aussi l'Union Européenne (UE) pour qui l'eau n'est qu'élément banal parmi d'autres.

Le Fonds Monétaire International exige le respect de certaines **«conditionnalités»** pour accorder ses prêts aux pays : diminution des budgets sociaux, ouverture des frontières aux importations des pays riches par la diminution des barrières douanières et du protectionnisme, reconversion de l'agriculture locale en produits d'exportation. Cette politique conduit à la **dette externe** des pays du tiers monde. Et influe sur la carence de ces pays à développer leurs systèmes d'adduction d'eau et assainissement par manque de ressources.

Dans ce contexte la stratégie des multinationales de l'eau est de s'implanter partout dans le monde en captant les systèmes de gestion d'eau des tous les pays, diversifier leurs investissements dans toute sorte de secteurs : les télécommunications, l'édition, les médias.

Investir dans les entreprises de travaux publics afin de capter le marché stratégique de conception et de construction des usines traitant l'eau et de les exploiter ensuite. Véolia a développé sa propre filiale de travaux publics et d'ingénierie, l'OTV. La Lyonnaise a absorbé l'entreprise des Travaux publics Dégremont. Tous ce système a permis le développement d'une véritable **oligarchie** de l'eau.

Dans cette oligarchie figure en bonne place le **Conseil Mondial de l'eau**, basé à Marseille, entité qui se fait passer comme une institution pouvant être considérée comme partie intégrante des Nations Unies et qui en réalité n'est qu'une avancée des compagnies multinationales de l'eau, favorisant partout la gestion privée des services d'eau.

## L'EAU : UNE PROBLÉMATIQUE MONDIALE

L'eau ne peut pas être une simple marchandise, car tout individu a le droit d'y avoir accès en quantité et en qualité nécessaires à sa vie. Le droit à l'eau doit faire partie de l'éthique de base d'une société humaine digne de ce nom, et guidée par les principes d'une économie solidaire et durable. Pourtant, en un demi-siècle, l'eau est devenue un enjeu de puissance pour de nouveaux pouvoirs (financier, industriel, économique). Cette appropriation des richesses naturelles au profit de quelques groupes privés, qui n'avaient assumé jusqu'à maintenant que la concession

### Et à l'horizon 2015 ?

Malgré l'inégale répartition des ressources en eau sur terre, elle doit cesser d'être une source d'inégalités entre les communautés humaines et une source de guerre entre les États voisins ! Il est temps de la gérer dans le sens de la coopération entre les États, entre les peuples, notamment riverains, et non dans le sens

et l'exploitation de l'eau, a permis ces groupes de devenir maintenant des « généralistes » mondiaux des services urbains, contrôlant toutes sortes de réseaux, traitant directement avec les États. La population mondiale est actuellement de 6,5 milliards de personnes et malgré la promesse des néo-libéraux de plus de progrès, 1400 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et 2500 millions ne disposant pas d'un assainissement suffisant selon l'OMS.

d'une ruineuse compétition. Il nous appartient de léguer aux générations futures les ressources en eau que nous avons reçues de nos parents et desquelles nous ne sommes que les dépositaires. et les collectivités territoriales.

## POUR UN CONTRAT MONDIAL DE L'EAU

Riccardo Petrella, professeur d'économie à l'Université de Louvain (Belgique), avec Mario Soarès, ancien président du Portugal, proposent le Contrat Mondial de l'Eau.

### Des valeurs essentielles :

- L'eau, en tant que source fondamentale et irremplaçable de la vie, est un bien commun patrimonial de l'humanité.
- L'accès à l'eau en quantité et quantité suffisantes à la vie est un droit humain et social, individuel et collectif imprescriptible.

### Les actions préconisées :

- Abandonner le système agricole productiviste
- Constituer un Réseau de Parlements pour l'eau, disposant de la responsabilité de modifier les législations.
- Promouvoir des campagnes d'information, de

sensibilisation et de mobilisation.

- Mettre en place un Observatoire Mondial de droits de l'eau.
- Réorienter le mode de consommation des pays développés et le système de production et de gestion des déchets par une politique cohérente et de mutation du système énergétique.
- S'opposer à la privatisation actuelle grandissante des services de l'eau.
- Mettre en place une fiscalité mondiale capable d'assurer un financement de l'objectif visant à garantir l'accès à l'eau pour la vie à tout être humain.

## LA NÉCESSAIRE MOBILISATION CITOYENNE

L'eau est l'élément primordial qui préside à toute vie. Si nous supprimions l'eau de notre corps, nous serions réduits à une grosse citrouille toute ratatinée.

L'eau nous est intérieure, mais aussi extérieure.

La tendance générale de notre société est au groupement des êtres humains dans des cités de plus en plus grandes. Cette situation provoque une trop grande concentration urbaine, les habitants ayant peu de possibilités de subvenir à leur propres besoins, produisant peu et consommant beaucoup, ce sont de

véritables marchés captifs. Nous avons été dépossédés du concept même de ce qu'est l'eau, ignorant tout de l'acheminement de l'eau potable et de l'évacuation des eaux usées.

C'est ainsi que le système français de gestion de

l'eau s'est développé, son commencement date des années 1853 avec la création de la Générale des Eaux, déjà plus de 150 ans !.

Nous étions des usagers, nous sommes devenus des clients, subissant dans notre portefeuille la politique de financement des ouvrages de l'eau ; car les sociétés privées n'investissent jamais; pour se procurer l'argent nécessaire aux travaux, elles jettent la main sur des tarifs en constante augmentation, sur les redevances, en empruntant sur les marchés financiers, ce qui vient augmenter encore le montant de notre facture d'eau.

Nous devons nous organiser pour que la gestion de l'eau soit publique sans aucune intervention des sociétés privées. Un premier pas serait de constituer

**des collectifs locaux à composition très large tels l'exemple des associations Eau Secours.** Les membres de ces collectifs s'adresseraient au responsable de la collectivité pour se procurer tous les documents relatifs au service de l'eau (contrat, avenants, rapports annuels, documents financiers). Ces documents sont tous publics et le responsable ne peut pas les refuser. Une donnée importante est de connaître **la date**

**d'échéance des contrats** de délégation (eau et assainissement) car deux ans environ seront nécessaires pour bien cerner la situation et revendiquer la gestion publique de l'eau. Chercher à faire partie de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL), car bien que consultative sa participation permet de bien connaître le fonctionnement de la gestion locale de l'eau donnant accès à toute la documentation.

## DES ORGANISATIONS MILITANTES

Le droit à l'eau pour tous, la gestion publique de l'eau, existence d'une tarification sociale de l'eau pour les plus démunis, autant des combats menés et à mener.

Citons :

**Fondation France-Libertés**, créée et présidée par Mme Danièle Mitterrand, auteure de la Charte des porteurs d'eau,

**ACME**, Association pour le Contrat Mondial de l'eau, présidée par le militant Jean-Luc Touly,

**AQUATTAC**, réseau des Attac d'Europe, regroupées pour militer et se mobiliser sur le thème de l'eau,

**EAU SECOURS** (31, 13, 29 ...), se sont des collectifs locaux qui se mobilisent en faveur des **RÉGIES**.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Le système de gestion de l'eau est très complexe, permettant la dilution de la responsabilité des intervenants; c'est un véritable "mille-feuilles". La fixation des prix aux différents stades de la gestion reste opaque. La participation des usagers-citoyens ainsi que leur information sont réduites à la portion congrue, la seule ouverture démocratique est l'existence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Il est clair que nos factures permettent des dérives financières qui n'ont rien à voir avec le financement de l'eau. Ce système ne pourra pas changer sans la mobilisation citoyenne à travers la constitution de collectifs d'habitants, motivés et documentés.

**Se rendre compte que nos factures d'eau alimentent les comptes bancaires des actionnaires des compagnies multinationales, véritables prédatrices du système de gestion de l'eau, en France et ailleurs.**

## QUELQUES SITES REMARQUABLES A CONSULTER

Fondation France Libertés

<http://www.france-libertes.fr>

ACME

<http://www.acme-eau.org>

Ministère de l'Ecologie :

<http://www.environnement.gouv.fr>

Agences de l'Eau :

<http://www.eaufrance.tm.fr>

Institut français de l'Environnement :

<http://www.ifen.fr>

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie :

<http://www.ademe.fr>

Informations générales

<http://www.h2o.fr>

Informations sur les techniques et le droit de l'eau

<http://www.carteteau.org>

Pour tout savoir sur les multinationales

<http://www.transnationales.org>

Un excellent site anglais

<http://www.psiru.org>

Pour trouver lois et décrets

<http://admi.net/jo/textes/ld.html>

Journal Officiel France

<http://droit.org/jo>

Site de l'Union Européenne

<http://europa.eu.int>

Blog du journaliste Marc Laimé

<http://eauxglacees.com>

Aquattac

<http://www.france.org/groups/aquattac>

### Soyons tous des colibris

Un funeste jour d'été un incendie se déclare dans la forêt; tous les animaux s'enfuient de peur de mourir brûlés. Tous sauf un petit colibri qui va au lac voisin, prend une goutte d'eau dans son bec, revient et la jette dans la fournaise. Et ainsi de faire des aller/retour incessants. Un tatou, le dernier à partir, interpellé par le comportement de l'oiseau, s'arrête et lui dit : « *petit oiseau, que tu es bête, crois-tu de pouvoir d'éteindre l'incendie toi, tout seul ?* » Et le colibri de répondre : « *Sûrement pas, mais c'est toi qui est bête, car, moi, je fais ma part ...* »

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES AVEC CE QCM - L'EAU EN VINGT QUESTIONS

- 1.**  
Le pourcentage de l'eau dans le corps humain est de :  
85% A      70% B      50% C
- 2.**  
L'eau douce non glacée sur Terre est de :  
3,5% A      2% B      0,65% C
- 3.**  
La France dispose, en m<sup>3</sup>, par habitant et par an de :  
1400 à 3000 A      3400 à 3800 B  
4000 à 6000 C
- 4.**  
La consommation moyenne par jour d'un français est de :  
150 litres A    300 litres B    450 litres C
- 5.**  
Quel secteur consomme le plus d'eau ? :  
Domestique, Industriel, Agricole    A  
Industriel, Agricole, Domestique    B  
Agricole, Industriel, Domestique    C
- 6.**  
Pour produire une voiture il faut :  
30 000 litres A    20 000 l B    10 000 l C
- 7.**  
Pour produire un Kg de sucre il faut :  
10 litres A    20 l B    50 l C
- 8.**  
Pour produire un Kg d'aluminium il faut :  
30 000 l A    20 000 l B    10 000 l C
- 9.**  
L'eau, une fois épurée est rejetée dans :  
Les rivières A    le réseau d'eau potable B  
Est mise en réserve    C
- 10.**  
Qui pollue le plus l'eau :  
a) l'Agriculture, l'industrie, les ménages    A  
b) L'Industrie, l'Agriculture, les ménages    B  
c) Les Ménages, l'Agriculture, l'Industrie    C
- 11.**  
% des foyers français relié à l'égout ?  
40% A      60% B      80% C
- 12.**  
Quel est le % de foyers reliés à l'égout dans le monde ?  
30% A      50% B      70% C
- 13.**  
Qui est responsable de l'eau en France ? :  
Le Préfet    A    Le Maire B  
Le Ministre de l'Ecologie    C
- 14.**  
Quel est le Ministère de tutelle de l'eau ?  
L'Ecologie    A  
L'Économie et Finances    B  
L'Intérieur    C  
L'Équipement    D
- 15.**  
Ma facture d'eau se décompose comme suit :  
Assainissement 31%, Consommation 45%, Taxes 26%    A  
Assainissement 21%, Consommation 30%, Taxes 49%    B  
Assainissement 41%, Consommation 49%, Taxes 10%    C
- 16.**  
Le prix moyen global du m<sup>3</sup> d'eau en France est de :  
3€    A      2€    B      6€ C
- 17.**  
Quel secteur paye le plus de Taxes :  
Agriculture 1%, Industrie 14%, Ménages 85%    A  
Agriculture 20%, Industrie 30%, Ménages 50%    B  
Agriculture 30%, Industrie 50%, Ménages 20%    C
- 18.**  
Indiquer le % de délégation du service d'eau par les communes en France aux compagnies privées :  
56%    A      75%    B      85%    C
- 19.**  
Indiquer le % de délégation du service d'eau par les communes, en Essonne :  
56%    A      76%    B      96%    C
- 20.**  
L'eau étant très contrôlée, qui en assure la police  
Le Préfet et les Ministères concernés    A  
Le Maire, le Préfet et la Préfecture de police B  
Les s gardes forestiers, le Maire et le Préfet C

Réponses

Q1:A;Q2:C;Q3:B;Q4:A;Q5:C;Q6:A;Q7:B;Q8:A;Q9:A;Q10:A;Q11:C;Q12:A;Q13:C;Q14:A;Q15:C;Q16:A;Q17:A;Q18:A;Q19:C;Q20:A